

BASES DE DONNÉES

FISCALES

INDICATEURS CLÉS DES TAUX D'IMPOSITION



Décembre 2023



Ce document ainsi que les cartes qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Les données statistiques concernant Israël sont fournies par et sous la responsabilité des autorités israéliennes compétentes. L'utilisation de ces données par l'OCDE est sans préjudice du statut des hauteurs du Golan, de Jérusalem Est et des colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie aux termes du droit international.

L'utilisation de ce contenu, qu'il soit numérique ou imprimé, est régie par les conditions d'utilisation suivantes : <http://www.oecd.org/fr/conditionsdutilisation/>

Crédit photo : Image de fond - SlidesCarnival.com

© OCDE 2023



BASE DE DONNÉES FISCALES - INDICATEURS CLÉS

LES TAUX D'IMPOSITION SUR LE TRAVAIL, LES BÉNÉFICES DES SOCIÉTÉS ET LA CONSOMMATION

SOMMAIRE

Vue d'ensemble	3
Impôts sur le travail	4
Impôts sur le revenu des personnes physiques	10
Impôts sur les bénéfices des sociétés	14
Taxe sur la valeur ajoutée	18
Autres ouvrages utiles	20

Cette synthèse présente des informations comparatives sur une série de taux légaux d'imposition et d'indicateurs du taux d'imposition dans les pays de l'OCDE, englobant les taux de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et les cotisations de sécurité sociale, les taux de l'impôt sur les bénéfices des sociétés et les taxes sur la valeur ajoutée.

Ces indicateurs renseignent sur les paramètres de la politique fiscale entre 2000 et 2023. Ces dernières années, de nombreux pays ont mis en place une série de mesures fiscales afin d'atténuer l'impact de la pandémie de la COVID-19, avant d'en réduire la portée ou de les supprimer. Des mesures ont également été prises en réponse à la hausse de l'inflation en 2022. Pour plus d'informations, veuillez consulter la liste des mesures de politique fiscale prises pour faire face au COVID-19 et la dernière édition de *Tax Policy Reforms*.



IMPÔTS SUR LE TRAVAIL

Le coin fiscal moyen pour les quatre catégories de ménage (présenté sur la diapo 5) a varié entre 2000 et 2022. Entre 2000 et la crise financière mondiale de 2008-09, le coin fiscal de chacune des catégories de ménage n'a cessé de diminuer. Bien que le coin fiscal moyen ait augmenté dans le sillage de la crise, il est reparti à la baisse à partir de 2014, avec notamment une chute particulièrement marquée en 2020 sous l'effet de la pandémie de COVID-19. Toutefois, le coin fiscal a augmenté en 2022 dans un contexte d'inflation élevée.

Le coin fiscal moyen mesure le taux effectif d'imposition sur les coûts du travail, soit la différence entre les coûts de main-d'œuvre pour l'employeur et la rémunération nette correspondante du salarié. Il est égal à la somme de l'impôt sur le revenu des personnes physiques, des cotisations salariales et patronales de sécurité sociale (CSS), plus les éventuelles taxes sur les salaires, moins les prestations en espèces perçues par le salarié, exprimé en pourcentage des coûts de main-d'œuvre (salaires bruts plus CSS patronales et taxes sur les salaires).

Le coin fiscal sur différentes catégories de ménage

Le coin fiscal du **travailleur célibataire moyen** est le plus élevé parmi toutes les catégories de ménage au cours de la période étudiée. Il a légèrement augmenté en 2022 pour atteindre 34.7 %, ce qui est inférieur au niveau de 2000.

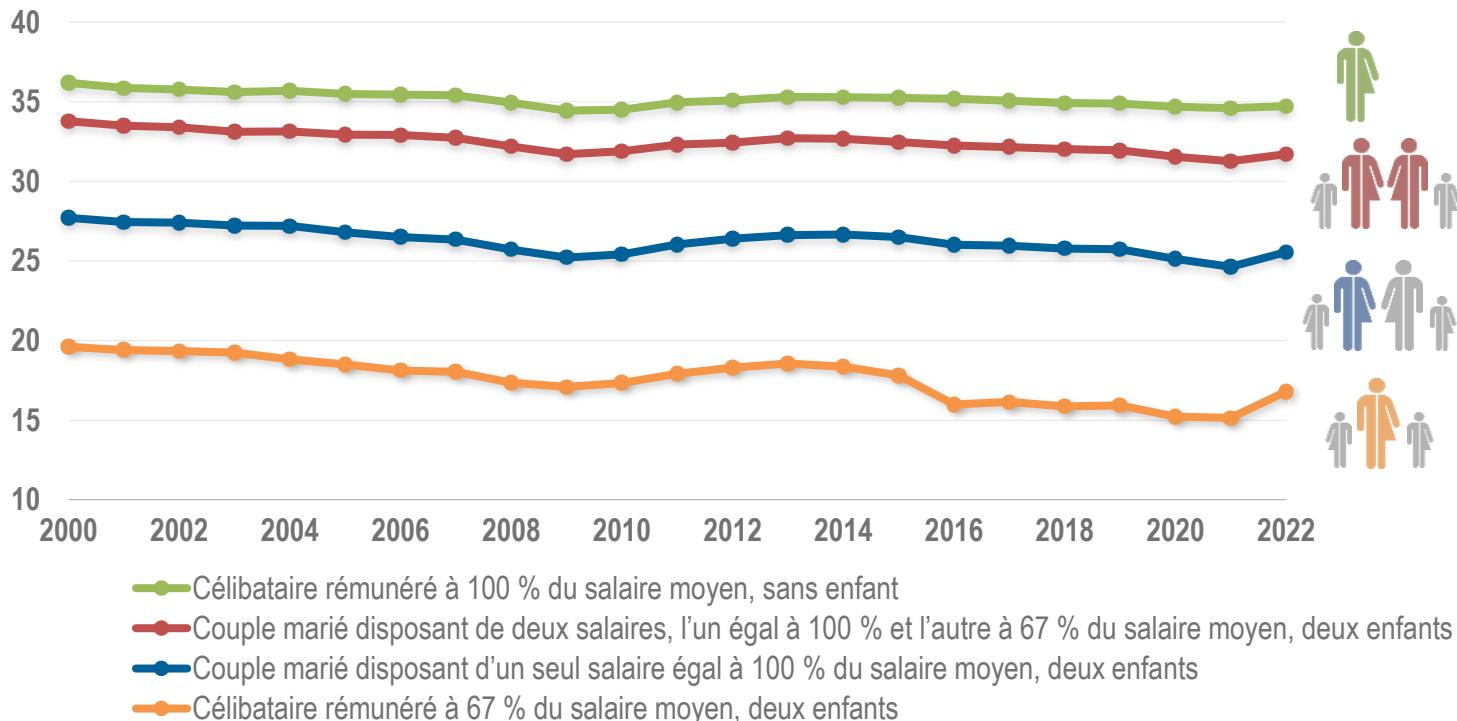
On observe une tendance similaire concernant le coin fiscal du **couple marié disposant de deux salaires** et celui du **couple marié avec un seul salaire**, qui sont désormais égaux respectivement à 31.7 % et 25.6 %.

Le coin fiscal moyen du **travailleur célibataire avec deux enfants rémunéré à 67 % du salaire moyen** est le plus faible parmi les quatre catégories de ménage pendant toute la période. Une forte hausse a été enregistrée la dernière année, puisqu'il est passé de 15.1 % des coûts totaux de main-d'œuvre en 2021 à 16.8 % en 2022.

Pour plus d'informations sur l'impact du COVID-19 sur le coin fiscal, voir [ici](#).

Coin fiscal moyen dans la zone OCDE, 2000-22

en % des coûts totaux de main-d'œuvre



Source : OCDE (2023). Base de données fiscales de l'OCDE. oe.cd/tax-database.



IMPÔTS SUR LE TRAVAIL

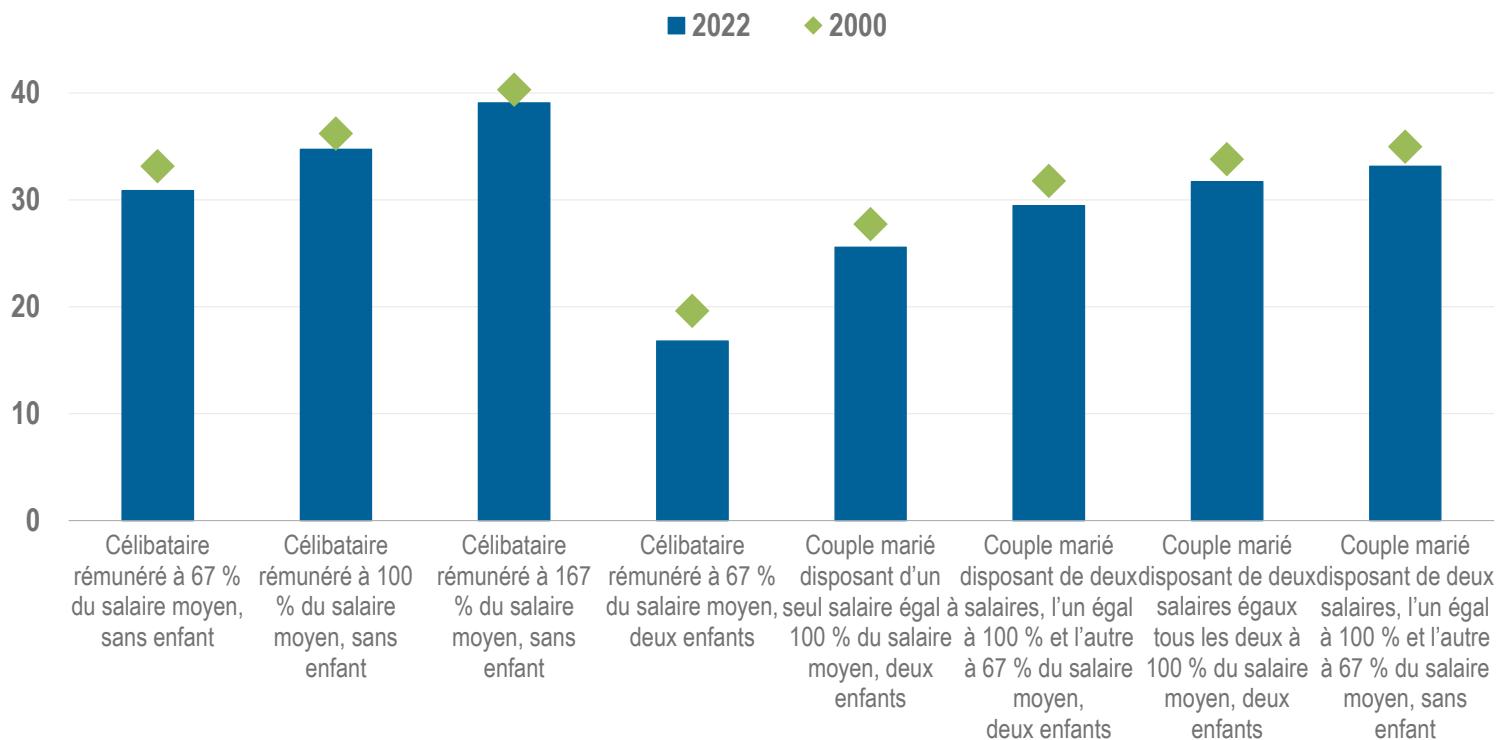
Par rapport à l'année 2000, le coin fiscal moyen dans la zone OCDE en 2022 a baissé pour les huit types de ménage modélisés dans les *Impôts sur les salaires*, en moyenne de 2.1 points de pourcentage. La plus forte baisse sur cette période a concerné le travailleur célibataire avec deux enfants rémunéré à 67 % du salaire moyen (2.8 points de pourcentage).

Le coin fiscal moyen de la zone OCDE exprimé en pourcentage des coûts totaux de main-d'œuvre diffère considérablement selon les catégories de ménage. En 2022, il était compris entre

-  **16.8 %** pour un célibataire avec deux enfants, rémunéré à 67 % du salaire moyen, et
-  **39.1 %** pour un célibataire sans enfant, rémunéré à 167 % du salaire moyen.

Coin fiscal moyen dans la zone OCDE, 2000 et 2022

en % des coûts totaux de main-d'œuvre



Source : OCDE (2023). Base de données fiscales de l'OCDE. oe.cd/tax-database, à partir d'une modélisation des Impôts sur les salaires (OCDE, 2023)



IMPÔTS SUR LE TRAVAIL

Dans les pays de l'OCDE, la somme de l'impôt sur le revenu et des cotisations patronales et salariales de sécurité sociale (CCS), en pourcentage des coûts de main-d'œuvre pour le travailleur moyen, varie de 53.0 % en Belgique à zéro en Colombie, avec une moyenne de 34.6 %.

Le pourcentage des coûts de main-d'œuvre payés en impôt sur le revenu varie considérablement dans les pays de l'OCDE. Les pourcentages les plus faibles sont relevés au Chili, en Colombie et au Costa Rica (zéro), en Pologne (4.2 %) et en Corée (5.9 %), tandis que les valeurs les plus élevées sont enregistrées au Danemark (35.5 %), l'Australie, la Belgique, l'Irlande, l'Islande et la Nouvelle-Zélande se situant au-dessus de 20 %.

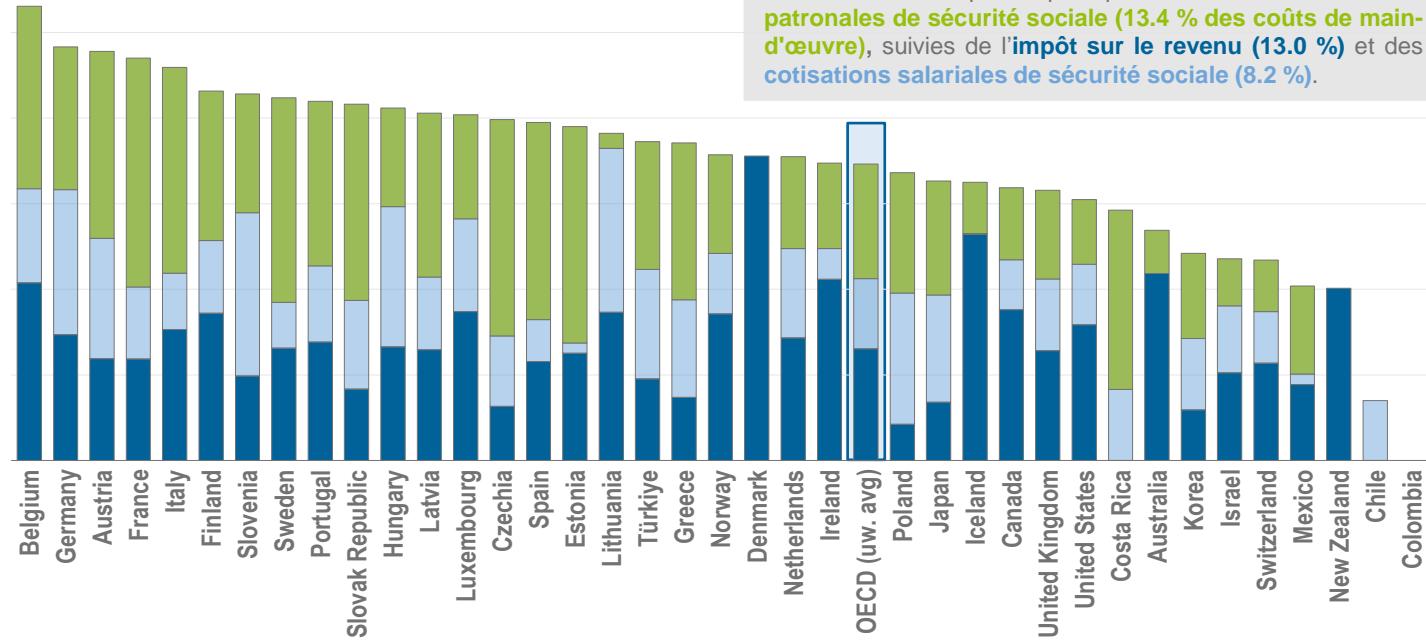
Le total des cotisations salariales et patronales de sécurité sociale en pourcentage des coûts de main-d'œuvre dépasse 20 % dans plus de la moitié des pays de l'OCDE. Il représente au moins un tiers des coûts du travail dans les cinq pays de l'OCDE suivants : l'Allemagne, l'Autriche, la France, la République slovaque et la Tchéquie.

63 % des pays de l'OCDE ont un coin fiscal compris entre 30 % et 45 %.

Impôt sur le revenu et cotisations salariales et patronales de sécurité sociale, 2022

en % des coûts totaux de main-d'œuvre

Le coin fiscal du travailleur moyen dans les pays de l'OCDE se compose principalement des **cotisations patronales de sécurité sociale (13.4 % des coûts de main-d'œuvre)**, suivies de l'**impôt sur le revenu (13.0 %)** et des **cotisations salariales de sécurité sociale (8.2 %)**.



Note : Célibataire sans enfant ayant un salaire égal à celui d'un salarié moyen. Les taxes sur les salaires sont incluses lorsqu'elles sont applicables. Les chiffres pour l'OCDE représentent la moyenne arithmétique de 38 pays membres. En Colombie, un salarié célibataire rémunéré au salaire moyen n'a acquitté aucun impôt sur le revenu des personnes physiques en 2022, cependant que ses cotisations d'assurance retraite, d'assurance maladie et d'assurance contre les risques liés à l'emploi sont considérées comme des prélevements obligatoires non fiscaux (PONF), et ne sont donc pas comptabilisés comme des impôts dans les calculs des impôts sur les salaires. Veuillez vous référer au rapport sur les prélevements obligatoires non fiscaux (<https://www.oecd.org/tax/tax-policy/tax-database/non-tax-compulsory-payments.pdf>).

Source: OCDE (2023). Base de données fiscales de l'OCDE oe.cd/tax-database



IMPÔTS SUR LE REVENU DES PERSONNES PHYSIQUES

Le taux légal maximum de l'impôt sur le revenu des personnes physiques (IRPP) est le taux combiné de l'impôt sur le revenu des personnes physiques appliqué par l'administration centrale et par les administrations infranationales aux salaires bruts de la tranche de revenus la plus élevée du barème de l'IRPP. Les allégements d'impôt et les déductions fiscales sont pris en compte dans le calcul de l'indicateur, mais les crédits d'impôt ne le sont pas. Le seuil de revenu correspond au niveau inférieur de cette tranche, à savoir le revenu le plus faible auquel le taux maximum de l'IRPP se déclenche, exprimé en tant que multiple du salaire moyen.

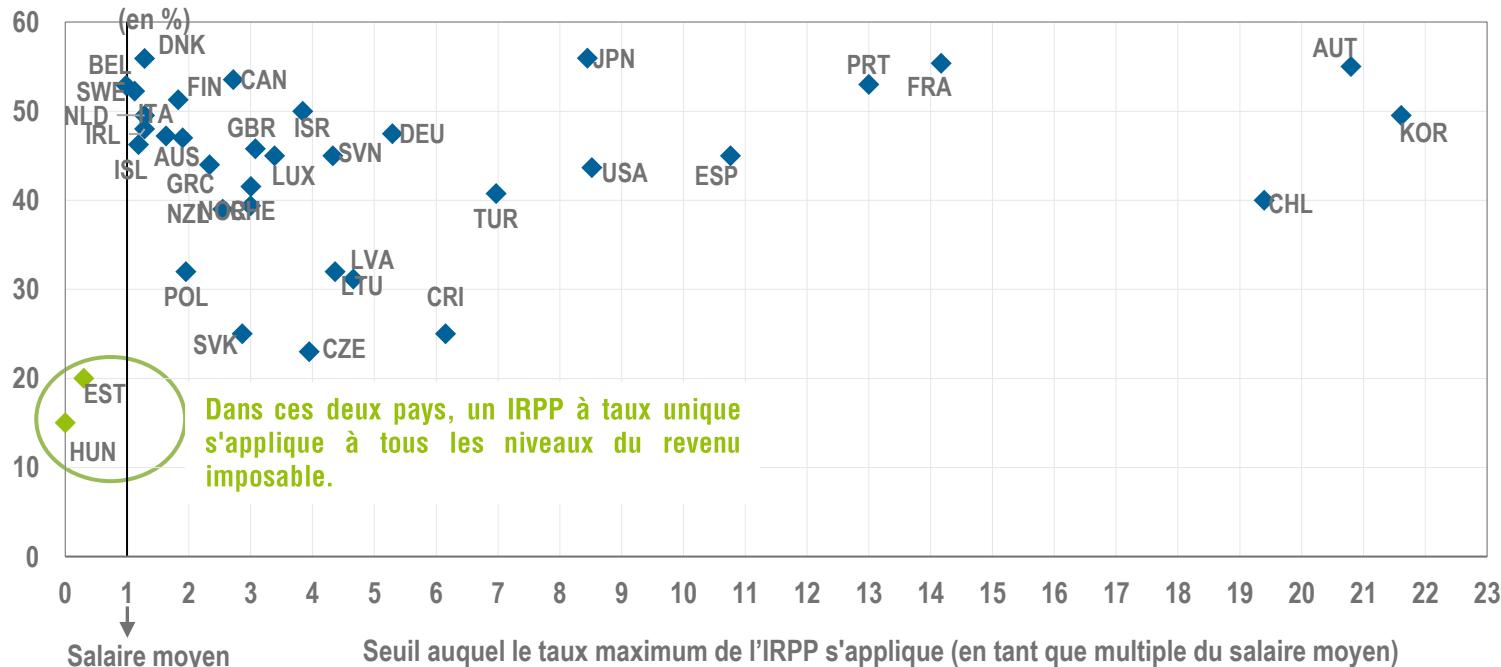
En 2022, un taux légal maximum de l'IRPP supérieur à 30 % s'appliquait dans tous les pays de l'OCDE sauf cinq. Dans deux de ces pays, l'Estonie (20 %) et la Hongrie (15 %), un taux unique de l'IRPP s'applique à tous les niveaux de revenu imposable.

Neuf pays de l'OCDE (Japon, Danemark, France, Autriche, Canada, Portugal, Belgique, Suède et Finlande, classés par ordre décroissant) appliquent un taux maximum de l'IRPP supérieur à 50 %, avec des seuils allant de 0.99 fois le salaire moyen en Belgique à 20.8 fois le salaire moyen en Autriche.

Taux légaux maximums de l'IRPP, 2022

par rapport à leurs seuils

Taux maximum de l'IRPP



Note: Le graphique comprend des données pour tous les pays de l'OCDE, à l'exception du Mexique. Le Mexique, qui est un cas particulier, a été exclu pour améliorer la lisibilité du graphique. Au Mexique, un taux d'IRPP maximum de 35 % s'applique au-delà d'un seuil de 25.2 fois le salaire moyen.

Source: OCDE (2023). Base de données fiscales de l'OCDE. oe.cd/tax-database



IMPÔTS SUR LE REVENU DES PERSONNES PHYSIQUES

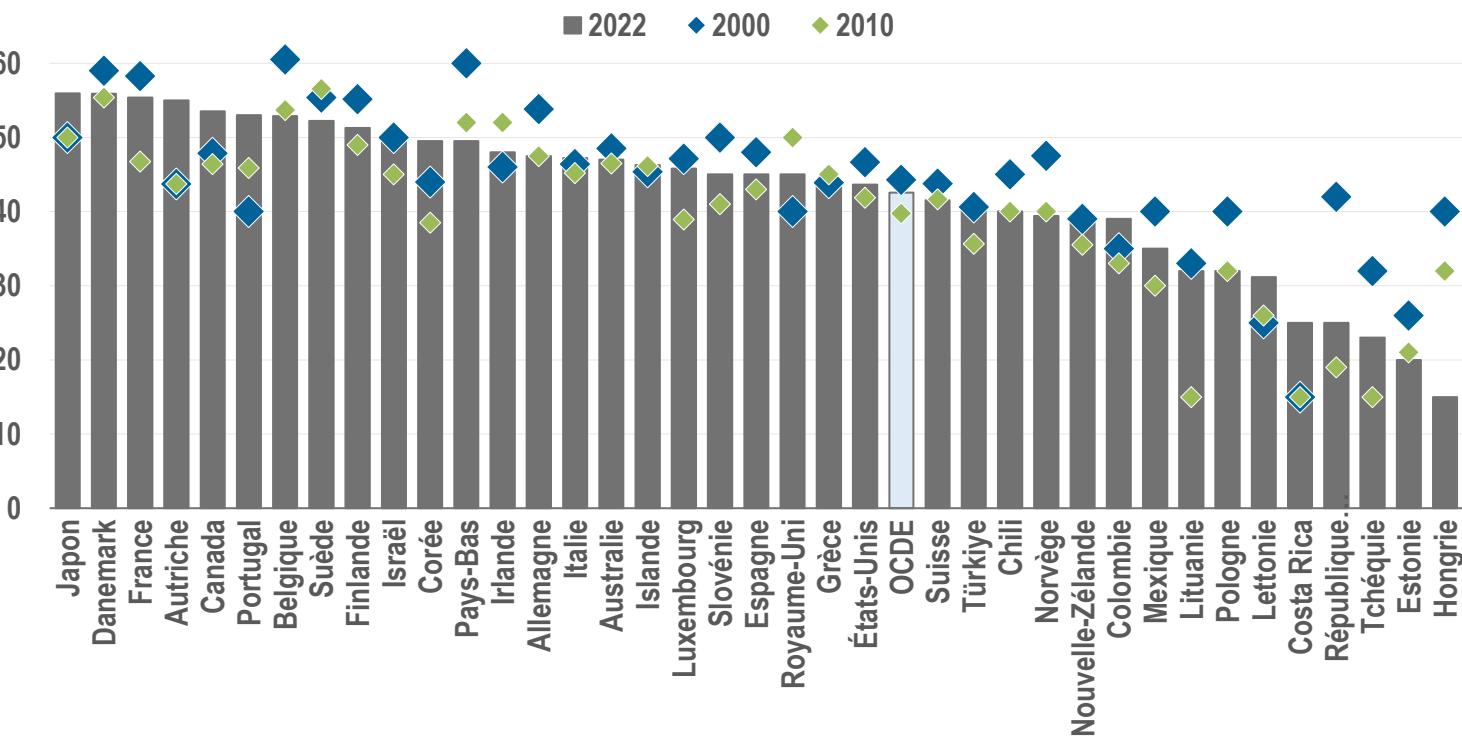
En 2022, les taux légaux maximums de l'IRPP s'échelonnaient de 55 % et plus au Japon, au Danemark, en France et en Autriche, à 25 % et moins au Costa Rica, en République slovaque, en Tchéquie, en Estonie et en Hongrie.

Par rapport à l'année 2000, les taux maximums de l'IRPP ont diminué dans la majorité des pays de l'OCDE, et la plus forte baisse s'est produite en Hongrie, où ce taux est passé de 40 % à 15 %.

Toutefois, par rapport à 2010, 25 pays de l'OCDE ont relevé leurs taux maximums de l'IRPP, entraînant une hausse du taux moyen de l'IRPP dans la zone de l'OCDE entre 2010 et 2022.

En 2022, le taux maximum de l'IRPP dans la zone OCDE s'établissait en moyenne à 42.5 %, soit 1.8 point de pourcentage de moins qu'en 2000.

Taux légaux maximums de l'IRPP (en %), 2000, 2010 et 2022



Source: OCDE (2023). Base de données fiscales de l'OCDE. oe.cd/tax-database



IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES DES SOCIÉTÉS

Le taux légal combiné de l'impôt sur les bénéfices des sociétés (IS) représente le taux nominal d'imposition de l'administration centrale et des administrations infranationales auquel les entreprises sont soumises. Il correspond au taux de l'administration centrale (moins les déductions pour impôts infranationaux), plus le taux des administrations infranationales. Dans les cas où un barème progressif (par opposition à un taux unique) s'applique, seul le taux marginal le plus élevé est mentionné.

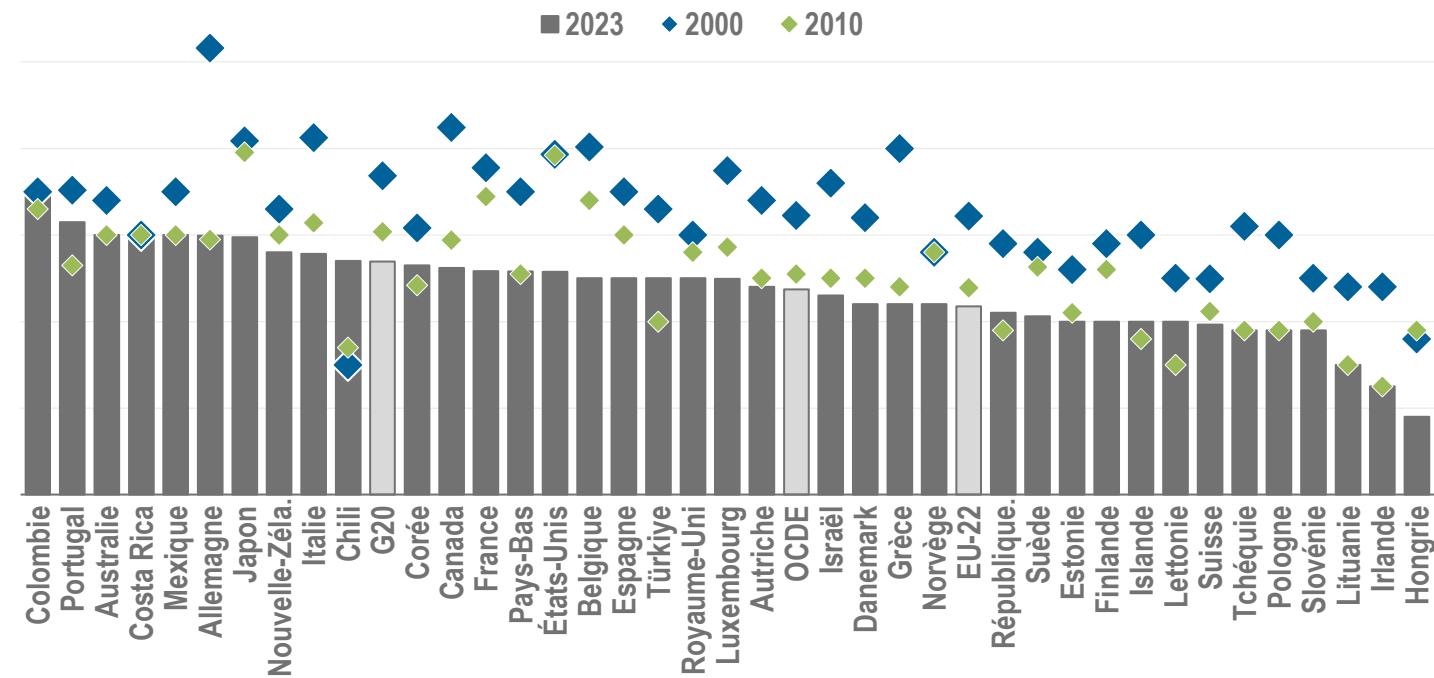
En 2023, les taux légaux combinés de l'IS dans les pays de l'OCDE s'échelonnaient entre 9 % en Hongrie et 35 % en Colombie.

Entre 2000 et 2023, les taux légaux de l'IS ont baissé dans 35 des 38 pays de l'OCDE, entraînant une diminution du taux légal moyen de l'IS de 8.5 points de pourcentage.

Ces baisses se sont produites essentiellement entre 2000 et 2010, lorsque le taux moyen a chuté de 6.8 points ; les diminutions ont été moins marquées entre 2010 et 2023, période durant laquelle le taux moyen s'est replié de 1.7 point. Depuis 2019, le taux moyen est resté globalement stable, passant de 23.9 % à 23.6 %, soit une baisse de 0.3 point au cours de la période.

Huit pays de l'OCDE (Allemagne, Colombie, Corée, Islande, Lettonie, Pays-Bas, Portugal et République slovaque) ont relevé leurs taux légaux de l'IS depuis 2010, après les baisses initiales, mais leurs taux de l'IS en 2023 sont les mêmes (en Colombie) ou plus faibles (dans les autres pays) qu'en 2000. Au Costa Rica, ils sont restés stables à 30 % depuis l'année 2000.

Taux légaux combinés de l'IS (en %), 2000, 2010 et 2023



Note: Les moyennes sont des moyennes non pondérées. La moyenne de l'UE-22 comprend tous les pays de l'UE qui sont membres de l'OCDE. La moyenne des pays du G20, à l'exception de l'UE.

Source: OCDE (2023). Base de données fiscales de l'OCDE oe.cd/tax-database.



IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES DES SOCIÉTÉS

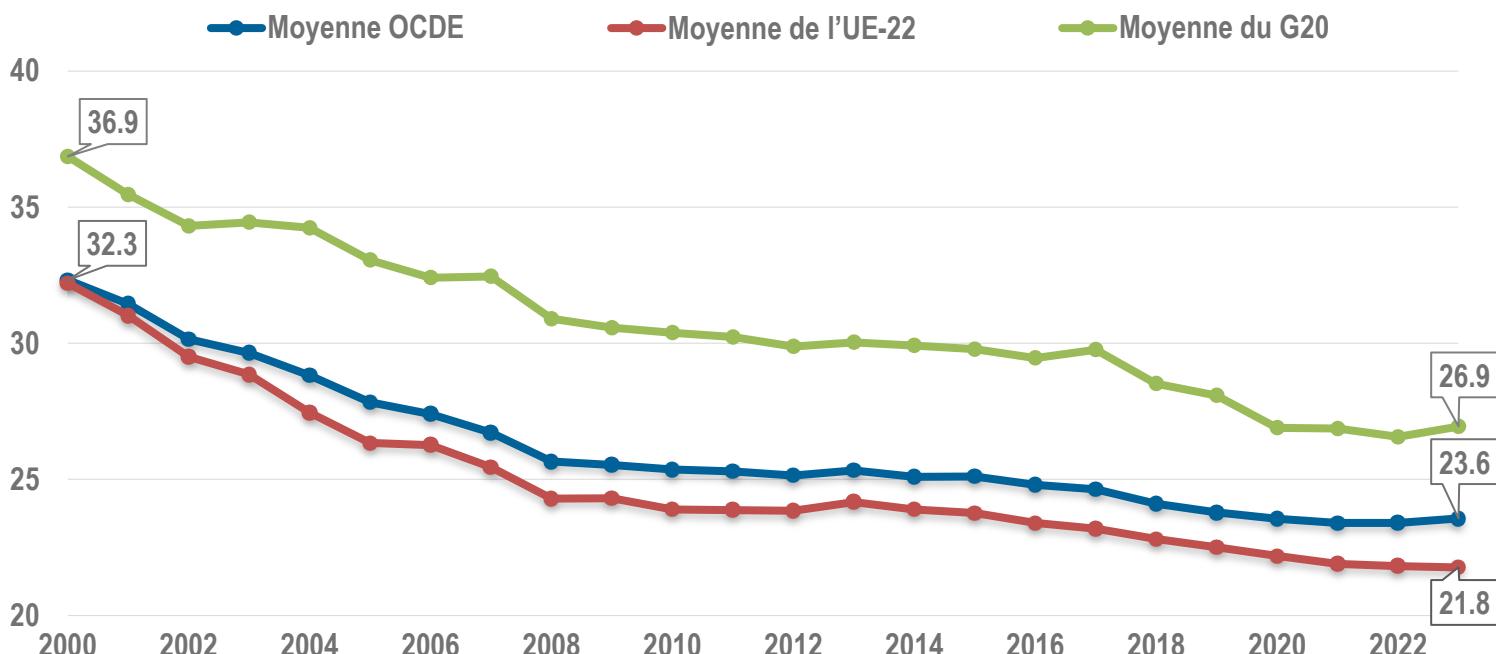
Les taux légaux moyens combinés de l'impôt sur les bénéfices des sociétés (IS) de la zone OCDE, de l'UE-22 et des pays du G20 ont fortement baissé entre 2000 et 2023, de façon plus marquée pendant la crise financière de 2007 et 2008.

Le taux légal de l'IS mesure l'impôt marginal qui serait acquitté sur une unité supplémentaire de revenu, en l'absence d'autres dispositions du code des impôts. Toutefois, il ne prend pas en compte les éventuels régimes ou taux spécifiques prévus pour certains secteurs d'activité ou certaines catégories de revenus, ni l'ampleur de l'assiette à laquelle ce taux s'applique.

Alors que le taux légal moyen de l'IS dans la zone OCDE était proche de la moyenne de l'UE-22 (les 22 pays de l'OCDE qui sont membres de l'UE) de 32.2 % en 2000, il était supérieur de plus d'un point de pourcentage à la moyenne de l'UE-22 en 2023, soit 23.6 % contre 21.8 %.

La moyenne des pays du G20 était la plus élevée des trois moyennes de taux légaux d'imposition des sociétés entre 2000 et 2023. L'écart entre la moyenne du G20 et le taux légal moyen de l'IS de la zone OCDE s'est resserré, passant de 4.5 points de pourcentage en 2000 à 3.3 points de pourcentage en 2023.

Taux légaux combinés de l'IS (en %), 2000-23



Note : Les moyennes sont des moyennes non pondérées, y compris pour les pays pour lesquels des données étaient disponibles au moment de la préparation de ce graphique. La moyenne de l'OCDE inclut tous les pays de l'OCDE à l'exception des États-Unis (qui n'appliquent pas de TVA). La moyenne de l'UE-22 comprend tous les pays de l'OCDE qui sont membres de l'UE. Pour consulter des données spécifiques aux pays, voir : <https://www.oecd.org/tax/consumption-tax-trends-19990979.htm>

Source : Délégations nationales, position au 1^{er} janvier de l'année concernée.

Note : Les moyennes sont des moyennes non pondérées. La moyenne de l'UE-22 comprend tous les pays de l'UE qui sont membres de l'OCDE. La moyenne des pays du G20 comprend tous les pays du G20, à l'exception de l'UE.

Source : OCDE (2023). Base de données fiscales de l'OCDE. oe.cd/tax-database.



TAXE SUR LA VALEUR AJOUTÉE

La taxe sur la valeur ajoutée (TVA) (et son équivalent dans plusieurs juridictions, la taxe sur les produits et services ou la TPS) est un impôt sur la consommation perçu à chaque étape du processus de production et de distribution. Bien qu'il incombe aux fournisseurs de biens ou de services de recouvrer la TVA, la charge fiscale est censée peser sur les consommateurs finaux, de sorte que la TVA est une taxe sur la consommation finale de biens ou de services.

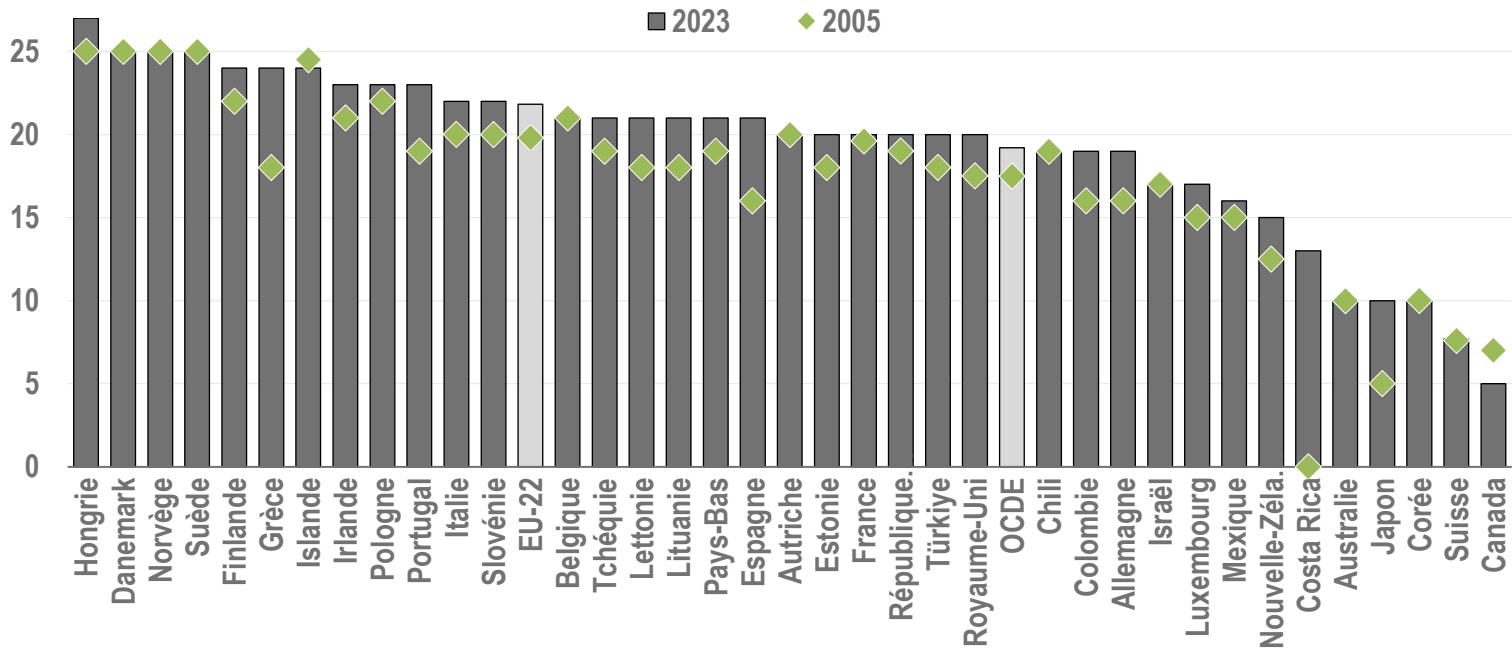
Le taux normal de TVA s'applique généralement à tous les biens et services, sauf si la législation en dispose autrement. La plupart des pays de l'OCDE continuent cependant d'appliquer toute une série de taux réduits et d'exonérations pour atteindre divers objectifs de l'action publique (voir : Tendances des impôts sur la consommation, 2022).

En 2023, les taux normaux de TVA dans la zone euro étaient compris entre 27 % en Hongrie et moins de 10 % au Canada et en Suisse.

Par rapport à 2005, le taux normal de TVA a augmenté dans les deux tiers des pays de l'OCDE (23), entraînant une hausse du taux normal de TVA moyen dans la zone OCDE. Ce taux est resté relativement stable depuis 2017, mais a désormais atteint un nouveau pic de 19.2 % en 2023.

En 2023, le taux normal de TVA moyen dans l'UE-22 s'établissait à 21.8 %, soit beaucoup plus que la moyenne de l'OCDE.

Taux normaux de TVA (en %), 2005 et 2023



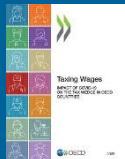
Note : Les moyennes sont des moyennes non pondérées, y compris pour les pays pour lesquels des données étaient disponibles au moment de la préparation de ce graphique. La moyenne OCDE englobe tous les pays de l'OCDE hormis les États-Unis. Les États-Unis n'appliquent pas de TVA, mais des taxes sur les ventes au détail perçues par les États et par les collectivités locales. Les taux pour le Canada comprennent uniquement la TPS fédérale. La moyenne de l'UE-22 comprend tous les pays de l'OCDE qui sont membres de l'UE. Pour consulter des données spécifiques aux pays, voir : <https://www.oecd.org/tax/consumption-tax-trends-19990979.htm>

Source : Délégations nationales, position au 1^{er} janvier de l'année concernée.

AUTRES OUVRAGES UTILES

Liens rapides :

- ✓ Pour consulter les données :
stats.oecd.org/Index.aspx?DataSetCode=TABLE_I1
- ✓ Page web de la base de données fiscales : oe.cd/tax-database



OCDE (2023), *Les impôts sur les salaires 2023*, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/edd9a79b-fr>.



OCDE (2023), *Statistiques de l'impôt sur les sociétés*, Éditions OCDE, Paris,
<https://www.oecd.org/fr/fiscalite/politiques-fiscales/base-de-donnees-statistiques-de-l-impot-sur-les-societes.htm>.



OCDE (2023), *Tendances des impôts sur la consommation 2022 : TVA/TPS et droits d'accises, principales caractéristiques et tendances*, Éditions OCDE, Paris,
<https://doi.org/10.1787/edb73711-fr>.



OCDE (2021), *Tax and Fiscal Policies after the COVID-19 Crisis*, Éditions OCDE, Paris,
<https://www.oecd.org/fr/fiscalite/politiques-fiscales/tax-and-fiscal-policies-after-the-covid-19-crisis.htm>



Pour plus d'informations :

 OECD.TaxDatabase@oecd.org

 <https://oe.cd/tax-database>

 [@OECDtax](https://twitter.com/OECDtax)

 [OECD Tax](https://www.linkedin.com/company/oecd-tax/)
